

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Bournousouzis Christos demeurant Venelle de Terlongval 45 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Avenue des Princes, 46 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section G n°142N, 142R.

Le projet consiste en la transformation et l'extension d'un bâtiment, et présente les caractéristiques suivantes :

- Le gabarit du bâtiment principal reste principalement inchangé et conserve un R+2+toit ; la pente de la toiture est modifiée et elle est également rehaussée légèrement ;
- A l'arrière, deux volumes secondaires, d'un gabarit R+1 et d'un gabarit 10, à toitures plates ; d'une hauteur de 3m65 et 6m65 depuis le niveau 0m00 du rez-de-chaussée ;
- Le bâtiment est composé en façade avant d'une brique de teinte rouge ; des châssis en bois existant ; la toiture en tuile plate de ton gris anthracite ; la façade avant reste principalement inchangée et les viraux sont récupérés au droit de la porte d'entrée ;
- En façade arrière un crépi sur isolant de ton blanc avec un soubassement en crépi de ton gris ; des châssis en PVC de ton gris (ou aluminium en alternative) ; un escalier extérieur en métal ajouré en bois ;
- Une emprise au sol d'environ 175 m² ;
- Cinq emplacements de parkings.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13/07/2026 au 27/08/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.

A Wavre, le 26 juin 2026